

AGRONOMIC SERVICES

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit **AGROTAIN® ADVANCED 1.0**

Autres moyens d'identification

Numéro SDS KAS AGROADV1 CA FR Usage recommandé Adjuvant pour engrais. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Koch Agronomic Services, LLC Fabricant/fournisseur

4111 E 37th St N

Wichita, KS 67220 États-Unis kochmsds@kochind.com

1.866.863.5550

No de téléphone d'urgence Pour une urgence chimique

> Appeler CHEMTREC jour et nuit États-Unis/Canada – 1.800.424.9300

Mexique - 1.800.681.9531

À l'extérieur des États-Unis/Canada - 1.703.527.3887

(les appels à frais virés sont acceptés)

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Dangers pour la santé Catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Irritation des voies respiratoires de catégorie

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies

respiratoires. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes

> les précautions de sécurité. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un Intervention

avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Si exposé(e) ou préoccupé(e): Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour

la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.

Stockage Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

AGROTAIN® ADVANCED 1.0 SDS Canada

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Sans objet.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
N-Méthyl 2-pyrrolidone		872-50-4	30 - 60
Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique		94317-64-3	15 - 40
Propane-1,2-diol		57-55-6	10 - 30
Éther monobutylique de triéthylène glycol		143-22-6	< 6
Composants non dangereux		Breveté	< 2
Ether de monobutyle de tétraéthylèneglycole		1559-34-8	< 2
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle		112-34-5	< 0.5
Triéthylèneglycol		112-27-6	< 0.1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids (kg), sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume (l).

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de la spécification du produit ou des valeurs NPK (azote, phosphore, potassium). La teneur en NPK se trouve sur les bons de commande indiqués, les factures des clients ou les feuilles de spécifications du produit obtenues du fournisseur.

4. Premiers soins

Inhalation Déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire de la victime, pratiquer la respiration

artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Rincer immédiatement la peau abondamment à l'eau. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche. Boire un ou deux verres d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis

d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration

du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Risque de lésions oculaires graves. Irritation de la peau. Irritation des voies respiratoires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Traiter de manière symptomatique. Les symptômes peuvent être retardés.

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

s Brouillard d'eau. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse.

Agents extincteurs inappropriés

Informations générales

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

AGROTAIN® ADVANCED 1.0 SDS Canada

Dangers spécifiques du produit dangereux

L'incendie peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas de lutte contre un incendie chimique.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Le produit n'est pas inflammable. Brûle en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. S'assurer une ventilation adéquate. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. L'entreposage à long terme à des températures supérieures à 36 °C (100 °F) et l'entreposage à long terme de contenants ouverts se traduiront par une dégradation du produit. Le produit peut émettre des gaz nocifs pendant sa dégradation. Entreposer à une température inférieure à 36 °C (100 °F) et utiliser les contenants dans les 30 jours qui suivent leur ouverture. Toujours utiliser le produit le plus ancien en premier lieu.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur	Forme
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	TWA	400 mg/m3	
Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)	TWA	155 mg/m3	Vapeur et aérosol
		10 mg/m3	Aérosol
		50 ppm	Vapeur et aérosol

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition bio Composants	ologique de l'ACGIH Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)	100 mg/l	5-hydroxy-N-m éthyl-2-pyrrolid one	Urine	*	

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Suivre les procédures standard de surveillance.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Respecter les limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs et de brouillards aérosols. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

AGROTAIN® ADVANCED 1.0 SDS Canada

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de protection approuvées.

Protection de la peau

Protection des mains Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. Il faut savoir que le liquide peut

pénétrer les gants. Il est conseillé de changer souvent. Le fournisseur de gants peut recommander

des gants appropriés.

Autre Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les **Protection respiratoire**

limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté Porter une protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues. En présence d'une ventilation inadéquate ou d'un risque d'inhalation de la bruine, utiliser un

équipement respiratoire approprié avec un filtre à particules.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide vert. **Apparence**

État physique Liquide. Liquide. **Forme** Couleur Vert. Odeur Léger

Seuil olfactif Non disponible.

8.1 - 8.6 en solution de 10 % Ηа

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair Non disponible. Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

Non disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

inférieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Non disponible. Densité relative

Solubilité

Solubilité (eau) soluble

Coefficient de partage

Non disponible.

n-octanol/eau **Température**

Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité 20 - 30 cP

Autres informations

8.87 lb/gal (1.06 kg/l) Densité

Propriétés explosives Non explosif.

AGROTAIN® ADVANCED 1.0 SDS Canada Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique Stable aux températures normales.

Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Températures extrêmes.

Matériaux incompatibles Acides. Agents réducteurs forts. Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Pendant la combustion : Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

InhalationPeut irriter les voies respiratoires.Contact avec la peauProvoque une irritation cutanée.Contact avec les yeuxProvoque de graves lésions des yeux.

Ingestion Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Risque de lésions oculaires graves. Irritation de la peau. Irritation des voies respiratoires.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Éther monobutylique de triéthylène glycol (CAS 143-22-6)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin 3.54 ml/kg

Orale

DL50 Rat 5300 mg/kg

N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Inhalation

Brouillard

CL50 Rat > 5.1 mg/l, 4 heures

Orale

DL50 Rat 3605 mg/kg

Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)

<u>Aiguë</u> Orale

DL50 Rat 30 g/kg

Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat Wistar > 2.1 mg/l, 4 heures

Orale

DL50 Rat Wistar > 2000 mg/kg

AGROTAIN® ADVANCED 1.0 SDS Canada

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire

Aucune donnée disponible. Sensibilisation cutanée Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune donnée disponible.

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le NTP, le CIRC ou l'OSHA. Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Toxicité pour certains organes Peut irriter les voies respiratoires.

cibles - exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration Aucune donnée disponible.

Effets chroniques Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé. **Autres informations**

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Composants Résultats d'épreuves **Espèces**

Éther monobutylique de triéthylène glycol (CAS 143-22-6)

Aquatique

Aiguë

Poisson **CL50** 2400 mg/l, 96 heures Pimephales promelas

N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4)

Aquatique

Aiguë

CE50 Algues Scenedesmus subspicatus > 500 mg/l, 72 heures Crustacés CE₅₀ Daphnia magna > 1000 mg/l, 24 heures Poisson CL50 Oncorhynchus mykiss > 500 mg/l, 96 heures

Chronique

Crustacés NOEC Daphnia magna 12.5 mg/l, 21 Jours

> (concentration sans effet observé)

Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6)

Aquatique

Crustacés CL50 Daphnie (Ceriodaphnia dubia) 18340 mg/l, 48 heures

Triamide N-(n-butyl)-thiophosphorique (CAS 94317-64-3)

Aquatique

Algues CE50 Selenastrum capricornutum 280 mg/l, 96 heures Crustacés CE50 290 mg/l, 48 heures Daphnia magna CL50 Daphnia 350 mg/l, 48 heures **CL50** 1140 mg/l, 96 heures Poisson Lepomis macrochirus

Persistance et dégradation Ce produit n'est pas facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

-0.54 N-Méthyl 2-pyrrolidone (CAS 872-50-4) Propane-1,2-diol (CAS 57-55-6) -0.92

AGROTAIN® ADVANCED 1.0 SDS Canada

Mobilité dans le sol Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.

Autres effets nocifs Aucune donnée disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément àtoutes les

réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit

se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des

caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon

Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les

produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les

produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non

AGROTAIN® ADVANCED 1.0 SDS Canada

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Japon Oui (ENCS) Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Oui Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Oui **Philippines** Inventaire philippin des produits et substances chimiques Non (PICCS) Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Non États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui réglementant les substances toxiques)

16. Autres informations

Date de publication19-Février-2016Date de la révision10-Juin-2020

Version n° 04

Liste des abréviations CE50 : concentration produisant 50 % d'effet.

CL50: concentration létale médiane.

Références HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses

Avis de non-responsabilité

AVIS: Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données considérées comme précises au moment de la date de préparation de la présente fiche de données de sécurité (FDS) et ont été préparés en vertu de la réglementation applicable du gouvernement. Cette FS ne peut être utilisée comme une feuille de spécifications commerciales du fabricant ou du vendeur, et aucune garantie ni représentation, expresse ou tacite, n'est faite relativement à la précision ou à l'exhaustivité des données et des renseignements de sécurité ci-dessus, ni aucune autorisation n'est accordée ou implicite à la pratique de toute invention brevetée sans une licence. D'autres renseignements peuvent être nécessaires pour évaluer d'autres utilisations du produit, y compris son utilisation en association avec d'autres substances ou dans tout procédé autre que ceux auxquels on fait plus particulièrement référence ici. Les renseignements fournis relativement à tout danger qui peut être associé au produit ne visent pas à suggérer que l'utilisation du produit dans une application donnée se traduira nécessairement par une exposition ou un risque pour les travailleurs ou le public en général. Les acheteurs et utilisateurs du produit assument la responsabilité d'établir si ce produit est approprié pour l'utilisation et l'application visées. Le vendeur n'assume aucune responsabilité relativement à des dommages ou des blessures qui découlent d'une incapacité à se conformer aux pratiques recommandées ou de tout autre danger inhérent au produit. Les acheteurs et les utilisateurs assument tous les risques reliés à l'utilisation, à l'entreposage et à la manutention du produit en conformité avec la réglementation et les lois fédérales, provinciales et locales. Les acheteurs et les utilisateurs du produit doivent aviser explicitement leurs employés, agents, entrepreneurs et clients qui utiliseront le produit de la présente FDS.

AGROTAIN® ADVANCED 1.0 SDS Canada

^{*}Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.